

Fils et du Saint-Esprit. Dans ce sens, Dieu serait l'héritage des fidèles et des saints comme nous appelons l'héritage des maisons et des campagnes les biens que possèdent les héritiers. Il est écrit dans l'ancien Testament : « Vous ne distribuerez pas d'héritage aux enfants de Lévi parmi leurs frères, car je suis leur héritage » *Nomb.* xviii, 20; et ailleurs : « Le Seigneur est leur héritage » *Deut.* xviii, 2, et le saint Prophète qui déclare ne posséder rien en dehors de Dieu, s'écrie avec confiance : « Le Seigneur est la part de mon héritage » *Ps.* lxxii, 26; et encore : « Vous êtes la part de mon héritage et de mon calice » *Ps.* xv, 5. Ce n'est point pour nous une étude de peu d'importance que de savoir l'espérance de notre vocation et quelles sont les richesses de gloire de l'héritage destiné aux saints. Pour arriver à cette connaissance, nous avons besoin de cette vertu que Dieu a déployée dans son Fils en le ressuscitant d'entre les morts, car il le ressuscite non pas une fois, mais toujours, le rend libre au milieu des morts, sans que la contagion de la mort puisse l'atteindre et le souiller. Tous les jours le Christ ressuscite d'entre les morts, tous les jours il ressuscite dans les pécheurs repentants. Ce n'est pas qu'il n'ait pas eu, même selon la chair, le pouvoir de donner sa vie et de la reprendre, (car personne ne peut la lui prendre, et il la donne de lui-même,) mais parce que, d'après

Patris et Filii, et Spiritus sancti una divinitas; ut quomodo vocatur hæreditas domorum atque villarum ea ipsa quæ ab hæredibus possidentur; sic ipse Deus hæreditas credentium sit atque sanctorum. Scriptum est et in veteri Testamento : « Filiis autem Levi non dabitur hæreditatem in medio fratrum suorum; quia ego pars eorum » *Num.* xviii, 20; et alibi : « Dominus hæreditas eorum est » *Deut.* xviii, 2; et sanctus qui extra Deum nihil habere se novit, audacter loquitur : « Pars mea Dominus » *Ps.* lxxii, 26; et « Tu es pars hæreditatis mee et calicis mei » *Psal.* xv, 5. Non ergo parvi studii est, ut sciamus spem vocationis, et divitias gloriæ hæreditatis Dei in sanctis; ea quippe indigemus ad hæc cognoscenda virtute, qua etiam in Filio suo Deus usus est suscitando; quem suscitavit non semel, sed semper a mortuis et fecit eum in mortuis liberum, nulla mortis contagione maculatum. Quotidie Christus resurgit ex mortuis; quotidie in poenitentibus suscitatur. Non quo non habuerit etiam secundum carnem potestatem animæ suæ ponendæ, et iterum resumendæ ejus (nemo quippe tollit eam, nisi ponat illam a semet-

l'économie de son incarnation et de sa filiation divine, en tant qu'homme et Fils de Dieu, on dit qu'il a été ressuscité par Dieu et par son Père.

« Et il l'a placé à sa droite dans les cieux, au-dessus de toute principauté, de toute puissance, de toute vertu, de toute domination, et de tout nom qui est nommé non seulement dans le siècle présent, mais aussi dans le siècle futur. » L'Apôtre, à l'aide d'une comparaison prise dans les choses humaines, nous montre la puissance de Dieu. Il ne faut donc point nous figurer qu'un trône soit dressé dans le ciel, que Dieu le Père s'y asseioie, et avec lui son Fils. Mais il ne pouvait nous faire comprendre qu'il est juge et roi qu'en employant notre langage. Nous avons un texte analogue dans le psaume cent-neuvième, où il est écrit : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à être l'escabeau de vos pieds » *Ps.* cix, 1. Car si le Fils est assis à la droite du Père avec tous les privilèges de la royauté, il est nécessaire, en poursuivant la même comparaison, qu'il soit supérieur à celui qui est assis à gauche. Mais ces paroles doivent être entendues dans un sens différent de celui que présente la lettre, et c'est ce que nous apprend le même psaume dans ce qui suit : « Vous êtes prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech; le Seigneur est à votre droite. » Comment peut-il se faire que le Fils étant assis à la droite

ipso), sed quo juxta dispensationem carnis et filii, homo et Filius a Deo et Patre suscitatus esse dicatur.

« Et sedere eum faciens ad dexteram suam in celestibus, super omnem principatum, et postestatem, et virtutem, et dominationem et omne nomen quod nominatur non solum in hoc sæculo, sed etiam in futuro. » Per humanam similitudinem, Dei potentiam demonstravit; non quo solum ponatur, et Deus Pater in eo sedeat, secumque Filium habeat residentem; sed quo nos aliter judicantem atque regnantem, nisi per nostra verba intelligere nequeamus. Ad hoc pertinet, et illud quod in centesimo nono psalmo scriptum est : « Dixit Dominus Domino meo : sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum » *Psal.* cix, 1. Si enim juxta regnantis habitum Filius ad Patris dexteram sedet, necesse est ut juxta eandem similitudinem major sit ab eo qui in læva parte consederit. Quod ut sciamus aliter intelligi quam littera resonat, idem psalmus in consequentibus docet, dicens : « Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchi-

du Père, le Père nous soit représenté comme assis à la droite du Fils? Ou comment la terre peut-elle être l'escabeau de ses pieds, et le ciel son trône, alors que selon le prophète Isaïe, il tient la terre dans sa main et que de cette main étendue, il mesure les cieux? *Isai.* xl, 12. Car Dieu ne peut être dans ce qu'il contient lui-même, il ne peut tenir renfermé dans la main ce dont il est environné comme un homme qui est assis? Donc, de même qu'être près de Dieu ou s'éloigner de lui, doit s'estimer et s'entendre non d'après la distance des lieux, mais selon la diversité des mérites, en ce sens que les saints sont près de Dieu, tandis que les pécheurs, dont le prophète dit : « Voici que ceux qui s'éloignent de vous périront » *Ps.* lxxii, 27, sont éloignés de tout contact prochain avec Dieu; ainsi faut-il entendre cette locution : être assis à la droite ou à la gauche de Dieu; c'est-à-dire que les saints sont à sa droite et les pécheurs à sa gauche, au témoignage du Sauveur lui-même, dans l'Évangile, lorsqu'il déclare que les brebis seront à la droite, et les boucs à la gauche *Matth.* xxv. Ajoutons que le verbe s'asseoir lui-même exprime la puissance royale, en vertu de laquelle Dieu comble de ses

bienfaits ceux sur lesquels il daigne s'asseoir; c'est-à-dire qu'il les conduit, qu'il les porte dans son char, et qu'il assujettit à sa volonté ceux qui menaient auparavant une vie errante et sans frein. On demande maintenant comment il faut entendre les paroles qui suivent : « au-dessus de toute principauté, de toute puissance, de toute vertu, de toute domination, et de tout nom qui est nommé non seulement dans le siècle présent mais aussi dans le siècle futur. » Nous avons expliqué ce que signifie être assis, et être assis à la droite ou à la gauche. Nous avons à examiner maintenant où l'Apôtre a trouvé dans l'Écriture ces quatre noms, de principauté, de puissance, de vertu, de domination, et de quel endroit il les a insérés dans son épître. Car il n'est pas permis de supposer que celui qui avait été instruit à l'école des lettres divines, ait pu écrire des choses qu'il n'aurait pas trouvées dans la sainte Écriture. Je pense donc, ou qu'il aura tiré ces noms des traditions secrètes des hébreux, ou plus probablement, l'Apôtre, comprenant que la loi était spirituelle, a reproduit, en les appliquant à des faits plus relevés, les faits consignés dans l'histoire. Il a reconnu que ce que les Nombres et les

sedec : Dominus a dextris tuis. » Quomodo enim cum Filius Patris ad dextram sedeat, rursus Pater a dextris ejus esse perhibetur? Aut qua ratione terra scabellum est pedum ejus, et cælum thronus ipsius, cum et terram secundum Isaïam pugillo continere dicatur, et cælum palmæ extensione metiri *Isai.* xl. ? Nom enim potest intra id esse quod ab eodem continetur; nec in manu inclusum tenere, a quo ipse juxta sedentis habitum circumdatur. Sicut ergo proximum esse Deo, vel ab eo procul recedere, non secundum locorum spatia, sed juxta merita sentiendum est, quod sancti juxta eum sint; peccatores vero, de quibus ait propheta dicens : « Ecce qui elongant se a te, peribunt » *Ps.* lxxii, 27, ab omni ejus vicinia submoveantur; sic et in dextris vel in sinistris Dei esse, accipiendum est; quod sancti a dextris ejus sint; peccatores vero a sinistris, Salvatore quoque id ipsum in Evangelio comprobante, cum oves a dextris, hædos esse memoret a sinistris *Matth.* xxv. Sed et ipsum verbum « sedere, » regni significat potestatem, perquam beneficium eis Deus tribuit, super quibus

sedere dignatur; quod scilicet regat eos, et in curru suo habeat, et ad nutum proprium vaga prius, et libera colla convertat. Post hæc quæritur, quomodo id quod sequitur, possit intelligi, « super omnem principatum, et potestatem, et virtutem, et dominationem, et omne nomen quod nominatur, non solum in hoc sæculo, sed etiam in futuro. » Et quidem de dextris ac sinistris, et de sessione jam dictum est. Nunc quærendum ubi Apostolus hæc quatuor nomina, « principatum, » loquitur, et « potestatem, virtutem, » et « dominationem, » scripta reperit, et in medium unde protulerit. Neque enim fas est eum qui divina lectione fuerat instructus, aliquid locutum putare quod in sanctis voluminibus non habetur. Arbitror itaque illum aut de traditionibus, Hebræorum ea quæ secreta sunt, in medium protulisse; aut certe quæ quasi juxta historiam (1) scripta sunt, cum intelligeret legem esse spiritualem, sensisse sublimis, et quod de regibus atque principibus, ducibus quoque, tribunis et centurionibus, in Numeris, et in Regnorum libris refertur, imaginem aliorum

(1) Facem hæc prætulit Grotius Hieronymi conjectura, ut isthæc dignitatum nomina ad instar earum, quæ in Persarum aula primas obtinebant, fuisse excogitata, perquam erudite docerit. Equidem et numerus septem angelorum, qui præcipua cum dignitate stant coram Deo optime cum septem ministris, qui regi Persidis astabant, eumque videre, alloqui, et consulere pro lubitu poterant; nec dubium est, Scripturam istis passim, quæ ad Hebræorum conceptum, mentemque propiora erant, ipsam se conformare. *Ed. Mig.*

Livres des Rois rapportent des rois, des princes, des chefs, des tribuns et des centurions était l'image d'autres princes et d'autres rois, et qu'il y avait aussi dans les cieux des principautés, des puissances, des dominations, des vertus, et les autres noms de différents ministères que nous ne connaissons pas, et que Paul lui-même, revêtu de ce corps qui appesantit l'esprit, n'a pu énumérer. Or, s'il y a des principautés, des puissances, des vertus, des dominations, il est nécessaire qu'ils aient des sujets qui les craignent, qui les servent, et d'autres qu'ils font entrer en participation de leur force. Ces distributions d'offices différents ne se bornent pas au temps présent, elles subsisteront encore dans le siècle futur, c'est-à-dire, que dans une mesure proportionnée aux progrès de chacun, aux honneurs qu'il mérite, à sa marche ascendante ou descendante, les esprits célestes sont élevés en dignité ou descendent et sont assujettis tantôt aux puissances et aux vertus, tantôt aux principautés et aux dominations. Nous, pauvres petites créatures, qui devons être sitôt réduites en cendre et en poussière, si la volonté des hommes nous élève jusqu'à la royauté, nous avons des multitudes si considérables de ministres de toutes sortes, qu'il est plus facile de les imaginer que de les exprimer. Ainsi, par exemple, un préfet pour ce qui est du civil, a des juges, des pro-

principum regnumque cognovisse; quod scilicet in caelestibus sint principatus, sint potestates, sint dominationes atque virtutes, et cætera ministeriorum vocabula; quæ nec nos possumus nominare, nec ipsum Paulum, puto, ut in gravi corpusculo constitutum, enumerare valuisse. Si autem sunt principatus, et potestates, et virtutes, et dominationes, necesse est ut et subjectos habeant, et timentes se, et servientes sibi, et eos qui sua fortitudine roborantur. Quæ distributiones officiorum non solum in præsentiarum, sed etiam in futuro sæculo erunt; ut per singulos profectus, et honores, et ascensiones, etiam et descensiones, vel crescat aliquis, vel decrescat, et sub alia atque alia potestate, virtute, principatu, et dominatione fiat. Nos homunculi cito in cinerem, et pulverem dissolvendi, si consensu hominum levemur in reges, tantas habemus ministrorum diversitates et multitudines, quantas facilius possumus sentire, quam dicere: Verbi causa; quod Præfectus in parte civili, judices, provincias, et ordinem suum habeat; rursus militia, in tot

vinces, et des gardes à lui; la milice, à son tour, se divise en tant de comtes, de généraux, de tribuns et d'armées multipliées; et nous pensons que Dieu, le Seigneur des seigneurs et le Roi des rois se contenterait d'un seul ordre de ministres?

« Et il a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a établi chef de toute l'Église, qui est son corps et la plénitude de celui qui accomplit tout en tous. » Il semble que ce passage soit en contradiction avec ce qui est écrit ailleurs: « Maintenant, nous ne voyons pas encore que tout lui soit soumis » et à ces autres paroles: « Il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il réduise tous ses ennemis sous ses pieds, » I Cor. xv, 25. Car si toutes choses ne lui sont pas encore soumises et qu'il doit régner jusqu'à ce que tout lui soit assujetti, comment Dieu a-t-il dès maintenant soumis toutes choses sous ses pieds? D'autant plus que saint Paul lui-même fait ailleurs cette déclaration: « Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous, » I Cor. xv, 28. Donc, c'est en vertu d'une préscience divine que saint Paul rapporte comme déjà fait, ce qui doit se faire, suivant le sens que nous avons donné plus haut à ces paroles: « Il nous a comblés en Jésus-Christ de toutes bénédictions spirituelles

comites, duces, tribunos, et multiplicem scindatur exercitum; et putamus Deum, Dominum Dominorum et regem regnantium, simpliciter tantum ministerio contentum?

« Et omnia subiecit pedibus ejus, et ipsum dedit caput super omnia Ecclesie, quæ est corpus ipsius; plenitudo ejus qui omnia in omnibus adimpletur. » Huic videtur illud esse contrarium, quod alibi scribitur: « Necdum enim ei videmus omnia subiecta. » Sed et illud: Oportet enim illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus » I Cor. xv, 25. Si enim necdum ei subiecta sunt omnia, et oportet eum regnare, donec ei subiciantur omnia; quomodo nunc sub pedibus ejus Deus universa subiecit? Maxime cum et in alio loco Paulus ipse testetur: « Cum autem ei subiecta fuerint omnia, tunc et ipse Filius subicietur ei qui sibi subiecit omnia; ut sit Deus omnia in omnibus? » I Cor. xv, 28. Ergo aut secundum præsentiam [A. præsentiam] id quod futurum est, quasi jam factum esse commemorat, juxta sensum quem supra exposuimus, ubi ait: « Benedixit nos in omni benedictione spirituali in caelestibus

pour les biens célestes. » Ou s'il faut entendre ces paroles au passé, nous devons les prendre dans ce sens, que les choses mêmes qui ne lui sont pas volontairement assujetties, lui sont soumises par leur condition naturelle, par exemple, les démons, les Juifs et les Gentils. Car ils ne servent pas Jésus-Christ, ils ne sont point soumis sous ses pieds, et cependant, comme ils ont été créés par lui pour un bon usage, ils sont soumis à sa puissance malgré eux, bien qu'ils lui soient opposés par la volonté de leur libre arbitre. Ce qui suit s'harmonise avec cette explication: « Et il l'a établi chef sur toute l'Église qui est son corps. » Car, de même que le corps a plusieurs membres qui lui sont subordonnés, dont quelques-uns sont défectueux et faibles, ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ, étant chef de l'Église, a pour membres tous ceux que l'Église réunit dans son sein, tant les saints que les pécheurs; mais les saints lui sont soumis volontairement, la soumission des pécheurs est forcée. Aussi arrive-t-il, que même ses ennemis soient placés sous ses pieds. Car, quant à ces paroles: « Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je place vos ennemis sous vos pieds » Ps. cix, 1, et ces autres: « Il faut qu'il règne jusqu'à ce que le Père ait mis

in Christo. » Aut certe si de præterito sentiendum est; sic debemus accipere, quod etiam ea quæ non sunt ei voluntate subjecta, naturæ conditione deserviant; verbi causa, dæmones, Judæi atque Gentiles. Non enim serviunt Christo, nec subjecti sunt pedibus ejus, et tamen quia ab eo in bonam partem creati sunt, subditi sunt potestati ejus inviti, tametsi adversum eum repugnent liberi arbitrii voluntate. In hunc sensum et illud quod sequitur coaptatur: « Et ipsum dedit caput super omnia Ecclesie, quæ est corpus ipsius. » Quomodo enim caput plurima sibi habet membra subjecta, e quibus sunt nonnulla vitiosa et debilia; ita et Dominus noster Jesus Christus cum sit caput Ecclesie, habet membra eos omnes qui in Ecclesia congregantur, tam sanctos videlicet quam peccatores; sed sanctos voluntate, peccatores vero sibi necessitate subjectos. Atque ita fit; ut etiam inimici subjecti sint pedibus ejus. Quapropter in eo quod ait, « omnia, » videtur facere questionem. Nam illud quod dictum est: « Sede a

(1) Paria his replicat inferius, cap. ii, vers. 24, et lib. ii, cap. ii, vers. 40, denique et cap. iv. Scilicet in eam concedit ubique sententiam Christi crucem non solum nobis, sed et angelis supernisque cæteris virtutibus profuisse. Nonnulla et nos attigimus hac super re ad Origeni homilium 23, ubi satis ille absurde pronuntiat, angelos, non secus quam homines, Christi morte ad salutem indignasse. Verum non usque adeo exaggerat Hieronymus, ejusque satis commodo sensu exponi mens potest, quidquid contra obgannat Rufinus lib. i, n. 38. Nos hæc latius edisseremus paulo post ad cap. i, vers. 40, quo loco ipse se luculentius explicat S. Pater. Ed. Mig.

tous ses ennemis sous ses pieds » I Cor. xv, 25, elles n'ont pas grand besoin d'interprète pour expliquer que les ennemis du Fils, lorsqu'ils auront été vaincus, seront soumis sous ses pieds et assujettis sous la puissance du vainqueur. Mais pourquoi toutes les créatures, les anges eux-mêmes, les Trônes, les Dominations, les Puissances et les autres Vertus qui n'ont jamais eu opposition avec Dieu lui seront-elles assujetties? C'est ce qui reste obscur. On peut répondre que nul être n'est sans péché, et que les astres eux-mêmes ne sont pas purs devant Dieu, Job xv, et que toute créature redoute l'arrivée de son créateur. Aussi est-il dit dans l'Écriture, que la croix du Sauveur a purifié non seulement toutes les choses qui sont sur la terre, mais aussi celles qui sont dans le ciel. Un autre interprète explique le mot « toutes » non de l'universalité des êtres, mais de ceux-là seulement qui sont l'objet de cette discussion, ou d'une autre manière, comme lorsqu'on dit toute la ville a poussé des cris, non pas qu'il n'y ait pas eu un seul habitant gardant le silence, mais parce que dans la grande majorité se trouve comprise la minorité. C'est ainsi que l'Apôtre saint Paul dit lui-même: « Tous cherchent leurs intérêts, non les intérêts de Dieu » Philip. ii, 21, et

dextris meis, donec ponam inimicos tuos sub pedibus tuis » Ps. cix, 1. Et alibi: « Oportet enim eum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus » I Cor. xv, 25; non magnopere querit interpretem, ut ea quæ inimica sunt, cum fuerint superata, subiciantur pedibus ejus, et in victoris transeant potestatem. Cur autem omnia, id est, angeli, throni, dominationes, potestates, et virtutes cæteræ, quæ nunquam fuerunt contrariæ Deo, ejus pedibus subiciantur, videtur obscurum. Potest itaque responderi quod absque peccato nullus sit, et sidera ipsa non sint munda coram Deo, omnisque creatura paveat Creatoris adventum Job xv. Unde et crux Salvatoris non solum ea quæ in terra, sed etiam (1) quæ in cælis erant purgasse perhibetur. Alius vero, « omnia, » non ad universitatem, sed ad ea tantum refert, de quibus disputatum est; vel hoc modo, omnis civitas conclamavit, non quo aliquis tacens in urbe non fuerit, sed ex parte maxima etiam ea quæ minora sunt appellantur. Et ipse Paulus apostolus: « Omnes,

encore : « Tous m'ont abandonné. » Cependant, ni Timothée, ni les autres disciples qui étaient avec lui dans le temps qu'il écrivait ses lettres ne l'avaient abandonné; mais comme il avait été abandonné par le grand nombre, il se plaint de l'avoir été par tous, c'est-à-dire par la plus grande partie de ses disciples. Nous trouvons un passage analogue dans un psaume : « Tous se sont égarés, ils sont devenus inutiles, il n'en est point qui fasse le bien, il n'en est pas un seul, » *Ps. xiii, 3*. Car, si tous se sont égarés, donc celui qui parle s'est égaré lui-même. Et ailleurs : « J'ai dit dans le trouble de mon âme, tout homme est menteur » *Ps. cxv, 2*. Car ce qu'il dit est vrai ou faux. Si tout homme est menteur, donc celui qui parle l'est aussi. Mais si celui qui parle est lui-même sujet au mensonge, il ne dit donc point la vérité, lorsqu'il affirme que tout homme est menteur. Si cependant l'affirmation du Psalmiste est vraie, il faut entendre le mot tous dans le sens indiqué plus haut, que la plus grande partie des hommes est sujette au mensonge. L'Apôtre écrit encore ailleurs : « Enseignant tout homme » *Coloss. iii, 16*; et ailleurs : « Avertissant tout homme. » Est-ce à dire qu'il les ait tous enseignés? Mais combien qui, jusqu'à ce jour n'ont point entendu la doctrine de l'Apôtre, et ne connaissent pas même son nom? Il veut donc dire qu'il enseigne et avertit ceux

inquit, « sua quæerunt, non ea quæ sunt Dei » *Philipp. ii, 21*; et : « Omnes me dereliquerunt. » Non quod Timothæus et cæteri discipuli, qui illo tempore quo Epistolæ scribebantur, cum eo erant, illum reliquerint; sed idcirco, quia a pluribus sit desertus, ab omnibus, id est, a maxima parte desertum se esse conqueritur. Simile huic quid et in psalmo sonat : « Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt : « Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum » *Ps. xiii, 3*. Si enim omnes declinaverunt; ergo declinavit et ipse qui loquitur. Et alibi : « Ego dixi in excessu mentis mee, omnis homo mendax » *Ps. cxv, 2*. Aut enim verum est hoc quod dixit, aut falsum. Si omnis homo mendax est, ergo mendax est et ipse qui loquitur. Si autem mendax est et ipse qui loquitur, ne hoc quidem quod ait verum est, omnem hominem esse mendacem. Porro si vera sententia est, omnes sic accipiendi sunt, ut supra diximus, quod magna pars hominum mentiatur. Scribit, et alibi Apostolus : « Docentes omnem hominem » *Coloss. iii, 16*. Et rursum, « commonescentes omnem hominem; » non quod omnes homines docuerit; quanti enim sunt qui usque

qui sont dans l'Église, et qui désirent connaître les vérités divines. Saint Paul ajoute : « Et sa plénitude de celui qui accomplit tout en tous. » Il faut entendre ces paroles comme ces autres : « Alors le Fils lui-même sera assujéti à celui qui lui aura assujéti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous » *I Cor. xv, 28*. Car, maintenant Dieu est dans chacun de nous comme partiellement, dans l'un il est la justice, dans l'autre la chasteté, dans celui-ci la tempérance, dans celui-là la sagesse, dans un autre la force, car il est difficile de trouver, même dans les saints et les parfaits, toutes les vertus réunies. Mais lorsque pour la fin de toutes choses et à la consommation du monde, tout lui sera soumis, il se complètera entièrement dans tous; c'est-à-dire que Dieu, étant le centre et la plénitude de toutes les vertus, il se complètera entièrement dans tous, et tous posséderont alors en totalité les dons qu'ils ne possédaient auparavant qu'en partie. Quant à ces paroles : « Et il l'a établi chef sur toute l'Église, qui est son corps et la plénitude de celui qui se complète entièrement dans tous ses membres, » on peut les entendre non seulement de l'Église composée des hommes, mais aussi de la réunion des anges et de toutes les vertus et créatures raisonnables. Remarquons encore que ces paroles : « qui en toutes choses s'accomplit en tous, » ne doivent pas être prises

hodie nec doctrinam Apostoli audiere, nec nomen; sed quod eos omnes doceat et admoneat, qui in Ecclesia sunt, et cupiunt scire quæ Dei sunt. Sequitur : « Plenitudo ejus qui omnia in omnibus adimpletur. » Quod quidem sic accipiendum, quemadmodum et illud : « Tunc subjicietur ei qui sibi subiecit omnia, ut sit Deus omnia in omnibus » *I Cor. xv, 28*. Nunc enim Deus per partes in singulis est, in alio justitia, in alio castitas, in alio temperantia, in alio sapientia, in alio fortitudo; et difficile est etiam in sanctis viris atque perfectis omnes pariter esse virtutes. Cum autem in finem rerum, et consummatione mundi, ei fuerint universa subjecta, adimplebitur omnia in omnibus; ut juxta id quod Deus est cunctis virtutibus plenus, omnia in omnibus adimpleatur, et sint universi habentes omnia, quæ ante singula singuli possidebant. Sed et hoc quod ait : « Et ipsum dedit caput super omnia Ecclesie quæ est corpus ipsius; plenitudo ejus qui omnia in omnibus adimpletur, non solum hominum, sed etiam angelorum cunctarumque virtutum, et rationabilium creaturarum Ecclesia intelligi potest. Nec non et hoc : « Qui omnia in omnibus adim-

dans le premier sens qu'elles présentent; car l'Apôtre ne dit point : Qui accomplit toutes choses en tous, mais « qui en toutes choses est accompli en tous. » Car il y a cette différence entre ces deux mots, rempli et être rempli, que l'un exprime un rôle actif, et l'autre un rôle passif. De même donc qu'un empereur reçoit tous les jours son complément, lorsque ses armées s'accroissent, qu'il s'annexe de nouvelles provinces, et que la multitude de ses sujets devient plus considérable; ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ, par là même que tous croient en lui, et embrassent de jour en jour la foi chrétienne, s'accomplit dans tous, c'est-à-dire se complète entièrement dans tous ses membres, en ce sens que ceux qui croient en lui sont remplis de toutes les vertus, et que selon ce qui est dit dans l'Évangile, il croit en âge, en sagesse et en grâce, non seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes, *Luc. ii*.

CHAPITRE II.

« Et vous qui étiez morts par vos péchés et par vos crimes, dans lesquels vous marchiez autrefois selon l'esprit de ce monde, selon le prince des puissances de l'air, cet esprit qui exerce maintenant son pouvoir sur les fils de la défiance, parmi lesquels nous tous aussi nous avons vécu selon nos désirs charnels, faisant la volonté de

pletur, » nequaquam ita ut resonat, accipiendum; non enim ait : Qui omnia in omnibus adimplet; sed « qui omnia in omnibus adimpletur. » Siquidem aliud est implere, aliud impleri; quia in altero agentis, in altero patientis est verbum. Sicut ergo adimpletur imperator, si quotidie ejus augeatur exercitus, et fiant novæ provinciæ, et populorum multitudo succrescat; ita et Dominus noster Jesu Christus in eo quod sibi credunt omnia, et per dies singulos ad fidem ejus veniunt, ipse adimpletur in omnibus; sic tamen ut omnia adimpleatur in omnibus, id est, ut qui in eum credunt, cunctis virtutibus pleni sint, et juxta Evangelium faciant eum proficere ætate, sapientia et gratia, non solum apud Deum, sed et apud homines *Luc. ii*.

CAPUT II.

« Et vos cum essetis mortui delictis, et peccatis vestris, in quibus aliquando ambulastis, secundum sæculum mundi hujus, secundum principem potestatis aeris, spiritus qui nunc operatur in filiis diffidentie, in quibus et nos omnes conversati su-

la chair et de nos pensées, ainsi nous étions par nature enfants de colère comme tous les autres. Mais Dieu qui est riche en miséricorde, par le grand amour dont il nous a aimés, lorsque nous étions morts par nos péchés, nous a rendus tous à la vie en Jésus-Christ. » Avant d'exposer le sens de chaque mot, il nous faut tout d'abord bien établir la suite du texte de cette manière : Et vous, lorsque vous étiez morts par vos péchés et par vos crimes, Dieu qui est riche en miséricorde par le grand amour dont il nous a aimés nous a vivifiés, dans le Christ; et alors que nous étions morts par nos péchés dans lesquels autrefois nous avons marché selon l'esprit de ce monde, selon le prince des puissances de l'air, de l'esprit qui agit efficacement à cette heure sur les fils de la défiance, parmi lesquels nous tous aussi nous avons vécu, selon nos désirs charnels, faisant la volonté de la chair et de nos pensées; et par nature enfants de colère comme tous les autres; il nous a rendu la vie en Jésus-Christ, c'est-à-dire qu'il faut sous-entendre comme si elles étaient répétées deux fois : « Et il nous a rendu la vie en Jésus-Christ. » Quant à la conjonction causative que nous lisons dans cette proposition : « Mais Dieu qui est riche en miséricorde, » nous pensons qu'elle a été ajoutée par des copistes ignorants, et que cette faute a passé insensiblement dans le texte; ou bien

mus aliquando in desideris carnis nostræ, facientes voluntates carnis et cogitationum, et eramus natura filii iræ, sicut et cæteri. Deus autem qui dives est in misericordia, propter multam charitatem suam qua dilexit nos et cum essemus mortui peccatis, convivicavit nos Christo. » Antequam de singulis verborum sensibus disputemus, videtur nobis ita lectionis ordo reddendus : Et vos cum mortui essetis delictis et peccatis vestris, convivicavit Christo Deus, qui dives est in misericordia propter multam charitatem suam qua dilexit nos; et cum essemus mortui delictis, in quibus aliquando ambulavimus, secundum sæculum mundi hujus, secundum principem potestatis aeris, spiritus qui nunc operatur in filiis diffidentie, in quibus et nos omnes conversati sumus aliquando in desideris carnis nostræ, facientes voluntates carnis et mentium, et eramus natura filii iræ, convivicavit nos Christo, ut ἀπὸ τοῦ αἵματος, subaudiatur solum his dictum, « et nos convivicavit Christo. » Conjunctionem vero causalem in eo loco in quo ait : « Deus autem qui dives est in misericordia, » arbitramur aut ab indoctis scriptoribus additam, et vitium inovelisse